

PROCES VERBAL DE SEANCE

19 MARS 2015 – 18H00

SALLE N° 206 DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS
PLACE DE LA LIBERTE - 83170 TOURVES

Brignoles :			Méounes	Mme LANGLET	
Camps la source	Mme MISTRE	Mme CANDY	Néoules	M. GUIOL M. RYSER	
La Celle :	M RIGAUD M. NOEL		Rocbaron	M. MANOUSSO	
Châteauvert	M. MASSONNIER		La Roquebrussanne	M. BROUQUIER	Mme VIDAL
Correns	M. BREGLIANO		Sainte Anastasie	M. ROY Mme BOURGUET	
Forcalqueiret	M. SERRIERE		Tourves	M. ARVIN BEROD M. ROUX	
Garéoult	M. BONNET M. CUSIMANO		Le Val		
Mazaugues	M. CASSINOTO		Vins	M. GUILLARD M. BOLAY	

Monsieur DROUHOT Philippe de Méounes absent excusé donne pouvoir à Madame LANGLET Colette de Méounes

Monsieur BREMOND Didier de Brignoles et Monsieur CULINATI Jean du VAL sont absents excusés.

Monsieur le Maire de Tourves ouvre la séance et remercie l'assemblée de s'être réunie à Tourves et souligne l'importance de la bonne gestion de la compétence nécessaire au territoire et à ses administrés.

Monsieur le Président ouvre la séance et propose de désigner Monsieur Jean Luc CASSINOTO comme secrétaire de séance.

Il est ensuite proposé d'approuver le procès-verbal de la précédente assemblée.

Monsieur CASSINOTO, revient sur la proposition de participation attenante à la commune de Mazaugues qui a été actée lors de la précédente réunion et fait état que la commune proposera à la C.C.Val d'Issole de voter un taux permettant de couvrir les besoins du service sans faire appel à une contribution complémentaire. Monsieur le Président prend acte de cette intervention et répond à Monsieur CASSINOTO que ces dispositions de financement du SIVED doivent être débattues et actées par le conseil de communautaire du Val d'Issole.

Monsieur NOEL, à la lecture du procès-verbal du conseil syndical, soulève qu'il n'a pas été apporté de réponse à sa question relative à l'avancement de l'étude de mise en place de la tarification incitative et à sa programmation de mise en œuvre.

Monsieur CASSINOTO, Vice-président en charge de la commission «tarification incitative» dit qu'après la période de préparation budgétaire une commission sera provoquée en avril prochain pour affiner le choix de la structure et proposer un calendrier de mise en place.

Le Procès-Verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

1 BUDGET PRIMITIF 2015 :

Monsieur le Président donne lecture du budget et explique les modalités de préparation de ce dernier, considérant que celui-ci n'intègre pas la reprise des résultats de l'exercice N-1

Monsieur le Président rappelle que conformément aux précédents exercices, il propose de voter le budget primitif 2015 par chapitre et par opération.

Monsieur le Président fait lecture de la vue d'ensemble du budget primitif 2015 et précise que la **section de fonctionnement est équilibrée à 10 259 138,83 €** soit une augmentation de 457,56 € par rapport au BP 2014. **La section d'investissement s'équilibre** quant à elle à hauteur de 716 462,00 € soit une baisse de 75 538,00 € par rapport au BP 2014. Monsieur le Président souligne l'effort réalisé pour limiter l'évolution du coût du service alors que les évolutions de la TGAP en particulier imposaient un effet direct sur le financement du service de près de 160 000,00 €.

Monsieur le Président donne ensuite lecture de la balance générale du budget tant en dépenses qu'en recettes et propose de donner une lecture du budget par chapitre et par article afin d'exposer clairement la construction du budget aux membres du conseil.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Les dépenses :

Chapitre 011

Les dépenses du **chapitre 011** sont proposées à hauteur de **8 114 166,00 €** soit une augmentation par rapport au BP 2014 de 52 034,83 €. Les optimisations de prestations et les négociations de contrat menées en 2014 permettent de limiter l'augmentation de ce chapitre malgré la révision des prix, l'augmentation des volumes de déchets verts à traiter, la croissance du patrimoine du SIVED et des charges attenantes et l'augmentation de la TGAP.

Chapitre 012

L'évolution du chapitre 012 reste maîtrisée comme définie dans le DOB. L'augmentation de 123 000,00 € présentée dans le BP est liée au remboursement de la commune de Brignoles pour la mise à disposition d'un agent à hauteur de 40 % ETP et à la possibilité de recrutement en lien avec l'appel à projet Zéro Déchet, Zéro Gaspillage à hauteur de 100 000,00 €. Il est précisé que cette dernière enveloppe ne sera mobilisée que si l'ADEME dans le cadre de l'appel à projet finance ces postes. La recette correspondante n'a pas été inscrite en recette car non notifiée à ce jour.

Chapitre 65

En évolution de 15 000,00 € par rapport au BP 2014, cette augmentation est liée à la réorganisation de la gouvernance du SIVED, à la prévision d'une formation pour les élus et aux provisions pour l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables.

Chapitre 66

Les charges financières diminuent de 359 550,00 € en 2014 à 321 000,00 € grâce notamment au réajustement de trois prêts menés en 2015.

Chapitre 67

Les charges exceptionnelles sont uniquement constituées par une provision pour annulation de titres à hauteur de 2 000,00 €.

Chapitre 022

Les recettes exceptionnelles de FCTVA prévues en 2015 en section d'investissement permettent de ne pas s'obliger à un virement de la section de fonctionnement en section d'investissement. Il est ainsi proposé d'inscrire au chapitre 022 la somme de 244 223,83 € qui constitue une réserve qui ne pourra être débloquée que par décision modificative ou dans le cadre du budget supplémentaire.

Chapitre 042

Les opérations d'ordre entre section sont uniquement constituées de la dotation aux amortissements pour un montant de 197 962,00 €.

Les recettes

Chapitre 013

Les atténuations de charge sont en augmentation en lien avec les remboursements de la SOFCAP calculés sur les accidents et absences maladie de l'année N-2 pour un montant prévisionnel de 50 000,00 €.

Chapitre 70

Les produits de service sont maintenus à hauteur de 206 000,00 € avec une prévision de progression des produits des redevances et une baisse du produit de vente d'électricité par la toiture photovoltaïque en cours de réparation.

Chapitre 73

Les recettes liées à la TEOM sont en diminution de 100 000,00 € environ pour un montant de recette attendu en 2015 de 8 902 778,00 €.

Chapitre 74

Les dotations et participations sont en augmentation en raison de la nouvelle ventilation des recettes issue des membres du SIVED passant de 92 000,00 € à 329 360,00 € comprenant également la participation du SM du Haut Var. Les recettes liées à la reprise des matériaux sont évaluées à la baisse afin d'anticiper notamment la diminution du prix de rachat des matières en plastique basé sur l'indice de prix du pétrole. Quant aux produits liés aux Espaces triS, ils sont en progression de 30 000,00 € pour 2015. Le chapitre évolue ainsi de 1 027 000,00 € en 2014 à 1 090 360,00 € en 2015.

Chapitre 77

Les produits exceptionnels sont maintenus en 2015 à 10 000,00 € et comprennent les pénalités des prestataires et les remboursements liés à des dégradations sur les sites.

La section de fonctionnement s'équilibre ainsi à 10 259 138,83 €

Monsieur BONNET relève que certains articles du chapitre 011 progressent de manière conséquente et notamment les articles 61521, 61522, 61523 et 61558 (+ 42 812,00 €), 6156 (+ 9 000,00 €), 616 (+ 23 000,00 €) et 6132 (+ 7 200,00 €). Monsieur Bonnet indique que les postes qui ont le plus augmenté occasionnent une évolution des dépenses de près de 140 000,00 €.

Monsieur le Président précise que l'augmentation des prévisions était calculée lors du DOB à 160 000,00 € environ selon les simulations faites par les services et que les augmentations mentionnées sont liées à des progressions de tarif et des coûts induits par des orientations prises par le SIVED (comme le déménagement dans des locaux plus spacieux pour accueillir les services administratifs). Il est également précisé que de nouvelles ventilations de dépenses peuvent avoir un effet sur l'évolution d'un article d'une année sur l'autre et qu'il convient de se référer au chapitre entier pour analyser l'évolution des dépenses.

Monsieur ROUX précise dans ce sens que le chapitre n'évolue que de 52 034, 83 € par rapport à 2014, évolution inférieure à ce que l'évolution de la TGAP et la révision des prix ont réellement occasionné.

Monsieur le Président signale également que des articles au sein du chapitre 011 sont en régression comme la consommation d'énergie ou de carburants et qu'il convient de prendre en compte ces articles dans l'analyse.

Monsieur BROQUIER signale que l'évolution de dépenses du chapitre 011 entre 2014 et 2015 est de 0,65 %.

Monsieur ROUX s'interroge sur l'évolution forte de l'article 6455. Ce poste de dépenses correspond aux cotisations d'assurance du personnel.

Monsieur FAISSOLLE signale que cette somme a été inscrite au vu des dépenses de 2014 qui ont été du même ordre de grandeur. Ces dépenses sont décalées dans le temps de deux ans et sont établies par l'application d'un taux sur la masse salariale couverte par l'assurance. A noté que grâce à la consultation lancée par le Centre de gestion du Var, ce taux a été revu à la baisse pour 2015 passant de 7.85 % à 6.94 %.

Afin de pouvoir finaliser le budget, il convient de définir les montants pour les associations bénéficiaires de subventions du SIVED en 2015 (dépense inscrite au compte 6574). Monsieur le Président propose de reconduire ces subventions comme l'année précédente, à savoir :

- Handibou : 1 200,00 €.
- Adapei du Var : 1 200,00 €.
- France Cancer : 600,00 €.

L'assemblée donne son accord à la majorité (0 contre, 2 abstentions)

INVESTISSEMENT :

DEPENSES :

Opérations

De nouveaux crédits sont proposés pour la réalisation des opérations d'investissement telles qu'évoquées lors du DOB. Ainsi, il est proposé d'inscrire les montants suivants :

20 000,00 € pour la ressourcerie,

30 000,00 € pour l'acquisition de terrains,

52 006,00 € acquisition de matériel,

100 000,00 € pour le matériel de collecte

90 000,00 € pour l'opération d'étude de traitement des Ordures ménagères (projet Technovar).

Le montant total des nouveaux crédits pour les opérations d'investissement est proposé à 292 006,00 €.

Opérations non affectées

Le remboursement du capital des emprunts constitue la seule dépense inscrite au BP 2015 pour un montant de 424 45,006 €, en évolution de +26 381,00 € par rapport à 2014. Cette évolution est liée au plan d'amortissement des différents emprunts et au réagencement des trois prêts réalisé en 2014.

RECETTES :

La source principale de financement de la section d'investissement provient du FCTVA qui est évalué à 400 000,00 €. Le reste des recettes provient de subventions du Département et de l'ADEME à hauteur de 118 500,00 € sur des opérations affectées.

Le chapitre 040 affiche quant à lui une recette de 197 962,00 € composée du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement dans le cadre de la dotation aux amortissements ; il s'équilibre avec le chapitre 042

La section d'investissement est équilibrée à 716 462,00 €.

En l'absence de réaction et commentaire supplémentaire, Monsieur le Président propose de mettre au vote par chapitre la proposition de budget primitif 2015.

Chaque chapitre est ainsi soumis au vote et obtient les mêmes votes :

- 0 oppositions
- 2 abstentions

***Le Budget primitif 2015 est adopté à la majorité,
y compris dans le cadre des attributions de subventions.***

2 CANDIDATURE A L'APPEL A PROJET « accompagnement au changement » LANCE PAR ECOFOLIO

Ecofolio est « l'éco-organisme des papiers ». Son objectif principal est de contribuer au fonctionnement efficace, efficient et rationnel, à la pérennisation et au développement de la filière des papiers graphiques. Il contribue ainsi au financement, à la valorisation et à l'élimination des déchets du papier.

Dans ce cadre, Ecofolio lance en 2015 un appel à candidature destiné en priorité aux collectivités pour financer des actions concrètes sur la collecte et le tri des papiers ménagers et assimilés.

Considérant que le SIVED compte compléter son parc de colonnes de Points d'Apports Volontaires, comprenant notamment la colonne « papiers » appelée couramment « Journaux, Revues, Magazines (JMR) » pour un montant prévisionnel de 94 200,00 € et porter ainsi la présence de ce type d'équipement de 1 colonne pour 500 habitants à **1 colonne pour 300 habitants** dans un objectif de proximité permettant de renforcer leur performance.

Il est proposé que le SIVED candidate à l'appel à projet « Accompagnement au changement » lancé par Ecofolio et autorise Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire au bon déroulé de cette procédure.

Adopté à l'unanimité

3 REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MISSION AUX ELUS ET AGENTS DU SIVED POUR L'EXERCICE 2015 :

Chaque année il convient de délibérer pour définir le mode de remboursement des frais de missions pour le personnel et les élus du SIVED qui sont amenés à se déplacer dans l'intérêt du service, en France et éventuellement à l'étranger, pour des visites de sites ou dans le cadre de participation à des « colloques » attenants à la compétence du SIVED.

Il est ainsi proposé de reconduire le mode de remboursement pratiqué durant les exercices antérieurs à savoir **le remboursement à 100 %** des frais occasionnés sur présentation des justificatifs pour les frais de transport, stationnement, hébergement et restauration.

Il convient également de définir les situations, durée, temps de mission et personnes concernées pour l'application de ce mode de remboursement qui déroge à l'article au décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 et au décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 comme définis ci-dessous :

- Situations particulières : le SIVED, au-delà de son territoire et de la région PACA, s'informe avec force volonté sur les technicités du moment et procède aux visites et participe aux échanges nécessaires à l'exercice de sa compétence.
- Durée : du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015.
- Les temps de mission : jusqu'à quatre jours maximum, selon distance, mode de déplacement et durée des échanges sur place.
- Personnes concernées : de deux à trois personnels, soit le Technicien et ses deux adjoints(es) et/ou de deux à quatre élus, dont les indemnités ne correspondent qu'aux frais courants de leur charge.

Chaque déplacement fera l'objet d'un « Ordre de mission » signé par le Directeur Général des Services ; ce dernier, en lien avec les services, sera chargé de valider les frais prévisionnels de transport, stationnement, hébergement et de restauration avant tout départ en mission.

Monsieur NOEL demande s'il est normal qu'un montant maximal de frais de mission ne soit pas fixé pour encadrer ce type de dépenses.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur FAISSOLLE qui expose que selon le type de déplacement les montants maximaux posent un problème tant en plus-value qu'en moins-value. Il peut arriver qu'un déplacement en région parisienne occasionne des frais d'hébergement importants au vu du coût de la nuitée et induit une participation de l'agent sur ses propres deniers, alors que pour d'autres déplacements dans la communauté européenne présentent des bilans inverses.

Toutefois la procédure ne reste pas sans contrôle, chaque déplacement est encadré par un ordre de mission signé par le DGS et chaque modalité de déplacement, de restauration et d'hébergement est étudiée et validée avant le départ en mission de l'agent.

Adopté à l'unanimité

4 CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 1ERE CLASSE :

Suite à la réussite à un examen professionnel, d'adjoint technique de 1ère classe, d'un agent d'accueil et de maintenance des sites du SIVED ouverts au public, et considérant que l'agent en question a donné satisfaction sur le service qu'il exécute, il est proposé de créer un poste d'adjoint technique de 1ère classe et de conserver le poste d'adjoint technique de 2ème classe qui sera libéré et de modifier le tableau des effectifs en fonction.

La proposition faite au conseil varie de celle présentée sur la note de synthèse puisqu'elle propose de conserver le poste d'adjoint technique de seconde classe. En effet, un agent actuellement sous contrat assure le remplacement d'un personnel titulaire en situation de longue maladie qui ne reprendra pas le travail en raison de son futur départ en retraite (prévu en 2016). Il est donc proposé de conserver ce poste pour pouvoir nommer à terme l'agent sous contrat.

Il est précisé que la dépense attenante est prévue au chapitre 12 du budget prévisionnel 2015.

Adopté à l'unanimité.

5 CONVENTION POUR LES CONTRATS UNIQUES D'INSERTION :

Le Contrat Unique d'Insertion - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE) constitue la déclinaison, pour le secteur non-marchand, du «contrat unique d'insertion» (CUI). Il a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

Ainsi et considérant que le SIVED peut éprouver des besoins complémentaires pour l'exercice de ses missions en matière d'animation et/ou d'accompagnement dans l'objectif de :

- Développer la redevance administration,
- Mener des opérations de prévention des déchets (appels à projets)
- Remplacer des personnels absents,

il est proposé au conseil syndical de pouvoir recourir, dans un souci d'insertion sociale et professionnelle, au dispositif CUI-CAE pour le recrutement temporaire de personnel aux fins des missions du SIVED et d'autoriser Monsieur le Président à procéder à leur recrutement et à signer les contrats de travail et conventions attenants.

Monsieur NOEL demande quelle est la durée de ce type de contrat ? Monsieur le Président répond que ces contrats doivent avoir une durée minimale de 6 mois et peuvent être reconduits jusqu'à une période maximale de 24 mois et qu'ils peuvent être pourvus sur des temps complets ou partiels.

Adopté à l'unanimité

DIVERS :

Informations sur les décisions prises par Le Président dans le cadre des délégations du Conseil Syndical :

✎ Signature des conventions de reprise des lampes usagées avec «Récylum » et des Déchets d'Équipements Electriques et Electroniques avec « OCAD3E »

Par délibération du 10 juillet 2013 le SIVED a renouvelé son contrat de reprise des Déchets d'Équipements Electriques et Electroniques avec OCAD3E et des lampes usagées avec Récylum qui sont les organismes agréés pour l'enlèvement et le traitement de ce type de déchets.

Leurs agréments respectifs ayant été renouvelés au 1^{er} janvier 2015, il a été nécessaire que le SIVED signe les nouvelles conventions de reprise avec ces organismes. Monsieur le président a ainsi signé ces conventions au titre de sa délégation.

Questions diverses

Monsieur ARVIN BEROD demande à être associé à l'étude sur la ressourcerie. Il informe également que le projet « Le SIVED en poule position pour la prévention des déchets » sera lancé durant la semaine de la foire et remercie Mesdemoiselles VETIER et GABORIAU pour la qualité du travail qu'elles ont fourni pour la mise en place de cette opération.

Monsieur BROQUIER étant en charge de la commission qui suivra le projet de ressourcerie, propose que **Monsieur ARVIN BEROD** et les autres délégués désireux de suivre spécifiquement cette opération se déclarent volontaires pour constituer ladite commission.

Il est précisé que durant la foire de Brignoles les délégués syndicaux sont invités sur le stand du SIVED le jeudi 23 avril 2015 à partir de 11H00, pour assister à la présentation de cette opération.

Monsieur GUILLARD demande si une solution de recyclage existe pour les cartouches de chasse qui contiennent de nombreux polluants car elles sont laissées généralement au sol.

Monsieur FAISSOLLE confirme que les Espaces triS du territoire sont tout à fait à même de collecter ce type de déchets en vue de leur valorisation mais qu'il n'existe pas de filière spécifique.

Il est également sollicité de faire un point sur l'avancement du projet ZETA. A ce sujet, suite à la dernière délibération du conseil syndical actant prorogation de la durée du contrat par avenant. La société Zeta a été notifiée, conformément aux discussions menées durant le conseil syndical précité, de l'application des clauses du marché dès la fin d'année 2015. De plus, suite à ses engagements, ZETA a fait procéder au changement de son broyeur et de son mode d'alimentation pour améliorer son régime de production.

Mme LANGLET, de la commune de Méounes, soulève la problématique de la collecte des encombrants sur son territoire. Elle constate que la liste des déchets considérés comme encombrants est restreinte aux « gros objets » et que les objets de plus petites tailles (type micro-onde) ne sont pas acceptés et se retrouvent en partie dans le conteneur OMR.

Il est proposé de réétudier la liste des déchets à considérer comme encombrants, cependant il convient d'être vigilant car ce mode de collecte coûte cher (plus de 150€/tonne). Il est important de responsabiliser les administrés et de les inciter à utiliser les Espaces-triS prévus pour cela.

Les délégués de Méounes indiquent également que la performance baisse sur leur territoire en raison de l'absence de l'ambassadrice de tri durant une période importante. Monsieur FAISSOLLE répond qu'une ambassadrice a repris les missions de sensibilisation sur cette portion du territoire.

Monsieur CUSIMANO délégué de Garéoult réagit et souligne le besoin d'augmenter la communication. En effet beaucoup de personnes déposent des déchets « encombrants » sur la commune sans être sensibilisés au tri, ce qui constitue un frein à la performance et à la maîtrise des coûts.

Monsieur le Président répond que les dépôts sauvages sont du ressort du pouvoir de police du Maire et que le SIVED ne peut intervenir sur ces mesures de police.

De plus, si ces personnes ne sont pas du territoire, il est impossible au SIVED de communiquer sur le sujet. Toutefois des mesures de communication supplémentaires peuvent être étudiées mais nécessiteront la mobilisation de crédits supplémentaires pour leur réalisation avec toute l'incidence budgétaire que cela induit.

En l'absence de question complémentaire et l'ordre du jour étant épuisé,

la séance est levée à 20h00.